

PAWORAMAS

L'actualité des Risques majeurs

Bulletin trimestriel de veille

N°30 - 4ème trimestre 2013

Droit - Les derniers textes parus
Actes administratifs en Rhone-Alpes
Questions parlementaires
Jurisprudence

Panoramas

L'actualité réglementaire des risques majeurs

N° 30 – 4ème trimestre 2013

« Panoramas » est un bulletin de veille réglementaire trimestriel édité par l'Institut des Risques Majeurs (IRMa), 15 rue Eugène Faure, 38000 Grenoble

Veille réglementaire

1. [Droit - Les derniers textes parus](#)----- 2
2. [Les actes administratifs en Rhône-Alpes](#)----- 7
3. [Questions parlementaires](#)----- 15
4. [Jurisprudence](#)----- 18

Pour aller plus loin...

- [Sélection bibliographique de documents](#)-----20

©IRMa - Tous droits de réservés. Les copies, reproductions, citations intégrales ou partielles autre que strictement privée et individuelle, sont illicites sans autorisation formelle de l'auteur ou de l'éditeur.

Contact : Nelly MIONI (IRMa), nelly.mioni@irma-grenoble.com , Tél. : 04 76 47 73 73
ou consultez <http://www.irma-grenoble.com>

©IRMa - Tous droits réservés.

1. - DROIT - Sélection des derniers textes parus au cours du 1er trimestre 2013

L'Institut des Risques Majeurs vous signale les principaux textes législatifs et réglementaires parus au Journal Officiel au cours du trimestre, et classés par grands thèmes : textes généraux, risques naturels, arrêtés « Cat-Nat », risques industriels, ouvrages hydrauliques, risque nucléaire, sécurité civile, TMD.

TEXTES GÉNÉRAUX

Instruction interministérielle N° DGS/DUS/DGOS/DGCS/DGSCGC/DGT/2013/351 du 26 septembre 2013 relative au guide national de prévention et de gestion des impacts sanitaires et sociaux liés aux vagues de froid 2013-2014

Source : circulaires.gouv.fr, 26/09/2013

La présente instruction introduit le guide national de prévention et de gestion des impacts sanitaires et sociaux liés aux vagues de froid 2013-2014. Elle précise les objectifs et le dispositif de prévention et de gestion des impacts sanitaires et sociaux des vagues de froid ainsi que le rôle des différents acteurs.

Environnement : principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'environnement

Source : Assemblée nationale, octobre 2010

Le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a présenté, le 30 octobre 2012, un projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2013-714 du 5 août 2013 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'environnement. Cette ordonnance a été publiée au Journal officiel le 6 août 2013. Entrée en vigueur le 1er septembre 2013, elle complète la [loi adoptée le 27 décembre 2012](#), afin de "donner au principe de participation son plein effet et sécuriser les décisions" publiques ayant une incidence sur l'environnement.

Décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)

Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0302 du 29 décembre 2013 page 21799 texte n° 34

Ce décret précise l'organisation et le fonctionnement du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) issu de la fusion des huit CETE (Centre d'Études Techniques de l'Équipement), du Certu, du Cetmef et du Sétra, à compter du 1er janvier 2014. Le siège est fixé à Bron, dans le département du Rhône. L'objectif est de moderniser le réseau scientifique et technique des ministères chargés du développement durable, de l'urbanisme et des transports.

Décret n° 2013-1303 du 27 décembre 2013 relatif à l'expérimentation prévue à l'article 3 de la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'environnement

Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0304 du 31 décembre 2013 page 22346 texte n° 53

Ce décret, publié le 31 décembre au Journal officiel, fixe le cadre des expérimentations, prévue par la loi du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'environnement.

Proposition de loi relative à la prévention des inondations et à la protection contre celles-ci, enregistré à la Présidence du Sénat le 13 novembre 2013

Source : Sénat, 13/11/2013

Le 13 novembre 2013, la proposition de loi n°145 relative à la prévention des inondations et à la protection contre celles-ci a été enregistrée à la Présidence du Sénat. Cette loi est divisée en deux chapitres, le premier comprend des dispositions de prévention visant à mieux encadrer la responsabilité des acteurs et le second chapitre est relatif à la gestion de la crise, de l'après crise et l'indemnisation des dommages. Il prévoit notamment une modification du régime des catastrophes naturelles. [Consulter le rapport : http://www.irma-grenoble.com/](http://www.irma-grenoble.com/)

Arrêté du 15 octobre 2013 portant approbation du règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues (RIC) du service de prévision des crues Grand Delta

Source : Bulletin Officiel du Ministère du Développement durable, N° 23 - 25 décembre 2013

Le règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues (RIC) du service de prévision des crues Grand Delta est approuvé. Il est annexé au présent arrêté et peut être consulté sur le site de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Rhône-Alpes (DREAL) : <http://www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/> et sur le site vigicrues : <http://www.vigicrues.gouv.fr>

ARRÊTÉS « CAT-NAT »

Arrêté du 22 octobre 2013 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Source : Journal Officiel, JORF n° 0250 du 26 octobre 2013 page 17513 texte n° 11

Cet arrêté liste les commune reconnues en état de catastrophe naturelle au titre des mouvements de terrain consécutifs au retrait-gonflement des sols argileux survenus en 2012.

Arrêté du 22 octobre 2013 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Source : Journal Officiel, JORF n° 0250 du 26 octobre 2013 page 17510 texte n° 10

Cet arrêté concerne les inondations et coulées de boue et les mouvements de terrain survenus en 2013. En Rhône-Alpes, 4 communes sont reconnues en état de catastrophe naturelle : Le Teil et Glun (Ardèche), Châteauneuf-sur-Isère (Drôme), et Luzinay (Isère).

Arrêté du 21 novembre 2013 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Source : Journal Officiel, JORF n° 0272 du 23 novembre 2013 page 19054 texte n° 17

Cet arrêté concerne les dommages causés par les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols survenus en 2012 (Haute-Garonne, Gers, Gironde, Hérault, Lot-et-Garonne, Tarn, et Vaucluse).

Arrêté du 21 novembre 2013 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Source : Journal Officiel, JORF n° 0272 du 23 novembre 2013 page 19050 texte n° 16

Cet arrêté liste les communes reconnues en état de catastrophe naturelle pour les dommages causés par les inondations et coulées de boue, les inondations par remontée de nappe naturelle et les

mouvements de terrain durant l'été 2013. **Huit communes rhônalpines** sont concernées : LOIRE : Saint-Germain-Laval, Nollieux, Noirétable, Parigny ; SAVOIE : Détrier, Epierre, Chindrieux, et Ruffieux.

Arrêté du 25 novembre 2013 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0275 du 27 novembre 2013 page 19213 texte n° 9

Cet arrêté liste les communes reconnues en état de catastrophe naturelle pour les dommages causés par les inondations et coulées de boue, les inondations et choc mécanique lié à l'action des vagues, les mouvements de terrain, les inondations par remontée de nappe naturelle et les séismes. L'arrêté concerne notamment **les communes drômoises et ardéchoises** sinistrées par les intempéries du 23 octobre dernier.

Arrêté du 27 novembre 2013 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0280 du 3 décembre 2013 page 19630 texte n° 15

Cet arrêté liste les communes reconnues en état de catastrophe naturelle pour les dommages causés par les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols en 2011 et 2012.

RISQUE TECHNOLOGIQUE

Arrêté du 13 septembre 2013 modifiant l'arrêté du 4 octobre 2010 relatif à la prévention des risques accidentels au sein des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation

Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0250 du 26 octobre 2013 page 17518 texte n° 12

Le présent arrêté permet de rectifier les valeurs des accélérations de calcul précisées dans l'arrêté du 4 octobre 2010 modifié, section II "Dispositions relatives aux règles parasismiques applicables à certaines installations". Ces valeurs sont à prendre en compte pour déterminer les mouvements sismiques de référence dans un établissement Seveso pour les équipements existants et nouveaux concernés.

Note relative aux garanties financières pour la mise en sécurité des installations définies au 5° du R, 516-1 du Code de l'environnement

Source : *Ministère du Développement durable, 20/11/2013*

Le ministère de l'Ecologie a publié le 28 novembre une note relative aux garanties financières exigées pour mettre en sécurité les installations classées (ICPE) soumises à autorisation les plus polluantes et les installations de transit et de traitement de déchets.

Remise au Gouvernement du projet de code minier rédigé par Thierry TUOT et son groupe de travail

Source : [Ministère du développement durable, 10/12/2013](#)

Arnaud MONTEBOURG, ministre du Redressement productif, Philippe MARTIN, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et Victorin LUREL, ministre des Outre-mer, ont reçu aujourd'hui le projet de code minier rédigé par Thierry TUOT, Conseiller d'État. L'ensemble du code actuel est toiletté, dans son architecture et ses rédactions, dans un souci de lisibilité. Environ 10 % des articles sont des innovations juridiques. Une des mesures phares est de renforcer la consultation du public.

Décret n° 2013-885 du 01/10/2013 autorisant la société AREVA NC à prendre en charge l'exploitation de l'INB n° 105 actuellement exploitée par la société COMURHEX sur la commune de Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme)

Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0230 du 3 octobre 2013 page 16410 texte n° 16

La société AREVA NC, société anonyme à conseil d'administration immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 307 207 169, dont le siège social est situé 33, rue La Fayette, 75009 Paris, est autorisée à exploiter, en lieu et place de la société pour la conversion de l'uranium en métal et hexafluorure (COMURHEX), l'installation nucléaire de base n° 105 sur le site du Tricastin, commune de Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme).

Avis n° 2013-AV-0185 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 18/06/2013 sur le projet de décret autorisant la société AREVA NC à prendre en charge l'exploitation de l'INB n° 105 actuellement exploitée par la société COMURHEX

Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0230 du 3 octobre 2013 page texte n° 82

L'Autorité de sûreté nucléaire rend un avis favorable au projet de décret qui a pour objectif l'autorisation du changement d'exploitant de l'installation nucléaire de base n° 105 (Saint-Paul-Trois-Châteaux - Drôme) pour permettre la simplification de l'organisation du groupe AREVA par fusion de l'entité COMURHEX au sein d'AREVA NC.

Proposition d'une directive du Conseil modifiant la directive 2009/71/Euratom du Conseil du 25 juin 2009 établissant un cadre communautaire pour la sûreté nucléaire des installations nucléaires

Source : [EUR-Lex](#), 17/10/2013

Le 17 octobre 2013, la Commission européenne a présenté une proposition de directive qui permettrait d'améliorer le cadre réglementaire de la sûreté nucléaire relatif notamment aux différentes étapes du cycle de vie des installations nucléaires.

Mise à l'arrêt définitif et démantèlement de trois Installations nucléaires de base (INB)

Source : [Journal Officiel](#), 10/11/2013

Les décrets n° 2013-996, 2013-997 et 2013-998 du 8 novembre 2013 autorisent les opérations de mise à l'arrêt définitif et de démantèlement de trois INB situées dans l'établissement de La Hague (Manche).

Proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur les conséquences énergétiques, environnementales, économiques, financières et sociales d'un démantèlement de la centrale nucléaire de Fessenheim

Source : [Site Internet de l'Assemblée Nationale](#), 14/11/2013

Le 14 novembre 2013, une proposition de résolution visant à créer une commission d'enquête sur les conséquences énergétiques, environnementales, économiques, financières et sociales d'un démantèlement de la centrale nucléaire de Fessenheim a été enregistrée à la Présidence de l'Assemblée nationale.

L'ASN élargit le principe de participation du public aux décisions individuelles qu'elle prend au titre du code de la santé publique

Source : [Site Internet de l'Autorité de Sûreté Nucléaire \(ASN\)](#), 02/12/2013

Conformément à la mise en œuvre du principe de participation du public, et en complément des dispositions déjà prises pour les décisions concernant les installations nucléaires de base, l'ASN met dorénavant en œuvre le principe de participation du public pour les décisions individuelles qu'elle prend au titre du code de la santé publique. La consultation du public s'effectuera par mise en ligne sur "www.asn.fr" du dossier de demande pendant 15 jours.

Décret n° 2013-1108 du 3 décembre 2013 : Changement d'exploitant de l'installation nucléaire de base n° 151 dénommée "Melox" sur le site de Marcoule (Gard)

Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0282 du 5 décembre 2013 page 19744 texte n° 22

La société AREVA NC est autorisée à exploiter, en lieu et place de la société MELOX SA, l'installation nucléaire de base n° 151, usine de fabrication de combustibles nucléaires, sur le site de Marcoule, commune de Chusclan (Gard).

Le Conseil de l'UE approuve de nouvelles normes relatives à la protection contre les dangers résultant de l'exposition aux rayonnements ionisants

Source : [Conseil de l'Union européenne](#), 05/12/2013

Dans un communiqué de presse du 5 décembre 2013, le Conseil de l'Union européenne signale l'approbation d'une directive fixant les normes de base relatives à la protection sanitaire contre les dangers résultant des rayonnements ionisants. Elle concerne un large éventail de contextes tels que le domaine médical, l'industrie, la production énergétique ou la gestion des déchets. [En savoir plus : http://www.nuklearforum.ch/](http://www.nuklearforum.ch/)

Décision n° 2013-DC-0381 de l'ASN du 21 novembre 2013

Source : [Bulletin officiel ASN](#), 06/12/2013

La Décision n° 2013-DC-0381 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 21 novembre 2013 fixe à l'Institut Laue Langevin (ILL) des prescriptions complémentaires applicables à l'installation nucléaire de base n° 67 (Réacteur à Haut Flux), implantée à Grenoble (Isère), au vu de l'examen du dossier présenté par l'exploitant conformément à la prescription [ILL-INB67-ECS01] de la décision n° 2012-DC-312 du 10 juillet 2012 de l'Autorité de sûreté nucléaire. L'annexe définit notamment un référentiel pour le "noyau dur" et une gestion de crise en situation "noyau dur".

Planification 2013 des exercices d'urgence nucléaire et radiologique

Source : [Légifrance](#), 12/12/2013

Une instruction interministérielle du 12 décembre 2013 présente le retour d'expérience des exercices de 2013, ainsi que les principaux objectifs nationaux et le calendrier des exercices nucléaires et radiologiques pour l'année 2014. En annexe, la circulaire propose un guide de préparation et d'évaluation de ces exercices.

Décret n° 2013-1304 du 27 décembre 2013 pris pour application de l'article L. 542-1-2 du code de l'environnement et établissant les prescriptions du Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs

Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0304 du 31 décembre 2013 page 22347 texte n° 54

Ce décret fixe les prescriptions du plan national de gestion des matières et déchets radioactifs (PNGMDR) pour la période 2013-2015. La loi n° 2006-739 du 28 juin 2006 de programme relative à la gestion durable des matières et des déchets radioactifs prévoit, en effet, que le Gouvernement élabore un Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs tous les trois ans. Ce plan est transmis au Parlement, qui en saisit pour évaluation l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST), et est rendu public.

Arrêté du 20 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 29 mai 2009 relatif aux transports de marchandises dangereuses par voies terrestres (dit "arrêté TMD")

Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0304 du 31 décembre 2013 page 22353 texte n° 56

Cet arrêté définit le contenu du rapport annuel du conseiller à la sécurité visé au 1.8.3.3 et précise certaines modalités du transport ferroviaire de marchandises dangereuses (séjour temporaire de wagons chargés de marchandises dangereuses). Il rectifie également une erreur de nature éditoriale issue des précédentes modifications de l'"arrêté TMD".

Décret n° 2013-1272 du 27 décembre 2013 relatif aux canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures ou de produits chimiques

Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0302 du 29 décembre 2013 page 21797 texte n° 33

Ce décret a pour objet l'harmonisation et la clarification des dispositions du code de l'environnement relatives aux canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures ou de produits chimiques et au guichet unique de recensement des réseaux. Le texte actualise, par ailleurs, certains termes et références au sein du code de l'environnement et du code forestier.

Avis n° 2013-AV-0197 de l'ASN du 17 décembre 2013

Source : [Bulletin officiel ASN](#), 31/12/2013

L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) rend un avis favorable au projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 29 juin 2009 relatif à relatif aux transports de marchandises dangereuses par voies terrestres (dit arrêté "TMD").

Sécurité des navires

Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0299 du 26 décembre 2013

Deux arrêtés du 19 décembre 2013 actualisent les mesures nationales mises en œuvre pour appliquer les dispositions de la réglementation internationale relatives au transport maritime de marchandises dangereuses en colis et en vrac. A ce titre, ils modifient les divisions 423 (cargaisons solides en vrac) et 411 (transport par mer des marchandises dangereuses en colis) de l'arrêté du 23 novembre 1987 relatif à la sécurité des navires. [Textes n° 34 et 35]

2. Actes administratifs en Rhône-Alpes

Vous trouverez ici, une sélection non exhaustive des textes officiels, extraite des Recueils des Actes Administratifs de l'État en Rhône-Alpes, classés par département.

➤ AIN

Arrêtés n° 2013266-0003 à 2013266-0007 du 23/09/2013 : Modification de 5 Plans de prévention des risques naturels prévisibles

Source : [Recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain](#), N° 83 édité le 22/10/2013

Cinq arrêtés préfectoraux prescrivent la modification des PPR des communes suivantes : Ambérieu-en-Bugey, Bellegarde-sur-Valserine, Douvres, Montluel, et Pont-d'Ain.

Communes de TREVoux et SAINT BERNARD - Enquête publique sur le projet du PPR "inondations de la Saône et du Formans, mouvements de terrain"

Source : [Préfecture de l'Ain, 05/11/2013](#)

Par arrêté préfectoral du 22 octobre 2013, le PPR "inondations de la Saône et du Formans, mouvements de terrain" des communes de Trévoux et Saint Bernard est soumis à une enquête publique du 12 novembre 2013 au 13 décembre 2013 inclus.

Arrêté n° 2013295-0001 du 22/10/2013 : Prescription de la révision partielle du plan de prévention des risques naturels prévisibles de la commune de Montréal-La-Cluse

Source : [Recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain, N° 98 le 22/11/2013](#)

La révision partielle du PPR de la commune de Montréal-La-Cluse est prescrite. Le périmètre mis en révision concerne la zone inondable du Landeyron pour les motifs suivants : 1- Prise en compte des résultats des expertises hydrauliques de novembre 2012 et août 2013 sur les crues du Landeyron ; 2- L'harmonisation des règlements des communes situées sur le même bassin de risques "confluence Lange-Oignin". [En savoir plus : http://www.ain.gouv.fr/](http://www.ain.gouv.fr/)

Arrêté préfectoral du 24/10/2013 : Approbation du plan de prévention des risques "inondations de la Saône" sur les communes d'Asnières-sur-Saône, Manziat et Vesines

Source : [Préfecture de l'Ain, 05/12/2013](#)

Le plan de prévention des risques "inondations de la Saône" (PPR) des communes d'Asnières-sur-Saône, Manziat et Vesines est approuvé. Ce plan vaut révision des plans de prévention des risques d'inondation de ces communes.

Arrêté n° 2013297-0003 du 24/10/2013 : Approbation du plan de prévention des risques "inondations de la Saône" sur les communes d'Asnières-sur-Saône, Manziat et Vesines

Source : [Recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain, n° 102 le 20/12/2013](#)

Le plan de prévention des risques "inondations de la Saône" sur les communes d'Asnières-sur-Saône, Manziat et Vesines, est approuvé. Il est tenu à la disposition du public : dans les mairies d'Asnières-sur-Saône, Manziat et Vesines, à la préfecture de l'Ain, à la DDT de l'Ain.

Arrêté préfectoral du 26/11/2013 soumettant à enquête publique le PPRT autour du site Total Raffinage Marketing de Viriat

Source : [CLIC et PPRT de Rhône-Alpes, 26/11/2013](#)

Le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) lié à Total Raffinage Marketing sur le territoire des communes de Viriat et Attignat est soumis à une enquête publique du 16 décembre 2013 au 21 janvier 2014 inclus.

➤ DROME

Arrêté n° 2013253-0017 du 10/09/2013 : Ouverture d'une enquête publique environnementale portant sur le projet de PPR - inondations du Rhône et affluents, commune La Roche de Glun

Source : [Préfecture de la Drôme, 13/09/2013](#)

Le projet de Plan de prévention des risques naturels - inondation du Rhône et affluents, commune de La Roche de Glun, est soumis à une enquête publique du lundi 21 octobre 2013 au vendredi 22 novembre 2013 inclus.

Arrêté n° 2013255-0023 du 12/09/2013 : Prorogation de l'arrêté préfectoral n° 2011342-0011 du 08/12/2011 prescrivant l'élaboration du plan de prévention des risques technologiques "PPRT NOVAPEX" à Le-Grand-Serre

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de la Drôme](#), N° 80 le 01/10/2013

Le délai d'approbation du PPRT autour de l'établissement NOVAPEX à Le-Grand-Serre, prescrit par arrêté préfectoral N° 2011342-0011 du 8 décembre 2011, est prorogé de 12 mois, soit jusqu'au 8 juin 2014.

Arrêté n° 2013262-0010 du 19/09/2013 : Modification du dossier communal de Chanos-Curson pour l'IAL, annexé à l'arrêté n° 2011102-0015 du 12 avril 2011 relatif à l'élaboration de l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de la Drôme](#), N° 80 le 01/10/2013

L'approbation du Plan de prévention des risques naturels, inondation de la commune de Chanos-Curson, entraîne la modification du dossier communal pour l'information sur les risques des acquéreurs et locataires de biens immobiliers, annexés à l'arrêté n° 2011102-0015 du 12 avril 2011 relatif à l'élaboration de l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers.

Arrêté interpréfectoral n° 2013274-0031 du 01/10/2013 : Approbation des consignes de crue et de chasse des aménagements EDF de la Basse Isère

Source : [Préfecture de l'Isère](#), 26/11/2013

La consigne COS.SUR.A06.001.1 relative aux évacuations des crues et de chasses sur les aménagements hydroélectriques de Beaumont-Monteux, Saint-Hilaire, Beauvoir, La Vanelle, et Pizancon présentée par Électricité de France - Unité de production Alpes, est approuvée.

Arrêté n° 2013281-0011 du 08/10/2013 : Ouverture d'une enquête publique environnementale sur le projet de Plan de prévention des risques naturels - inondation du Rhône et affluents, commune de Laveyron

Source : [Préfecture de la Drôme](#), 15/10/2013

Le projet de Plan de prévention des risques naturels (PPR) - inondation du Rhône et affluents, commune de Laveyron, est soumis à une enquête publique du mardi 12 novembre 2013 au vendredi 13 décembre 2013 inclus.

Arrêté n° 2013287-0008 du 14/10/2013 : Modification des dossiers communaux pour l'information sur les risques des acquéreurs et locataires de biens immobiliers (IAL)

Source : [Préfecture de la Drôme](#), 17/10/2013

L'approbation de la modification du plan de zonage, planche ouest, du plan de prévention des risques naturels, incendie de forêt, de la commune de ROCHEGUDE, entraîne la modification du dossier communal pour l'information sur les risques des acquéreurs et locataires de biens immobiliers, annexé à l'arrêté n° 2011102-0015, relatif à l'élaboration de l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers.

Arrêté préfectoral du 12/11/2013 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique pour le PPRT Pierrelatte SODEREC International

Source : [CLIC et PPRT de Rhône-Alpes](#), 12/11/2013

Une enquête publique est ouverte du 9 décembre 2013 au 10 janvier 2014 sur le projet de Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) autour de l'établissement exploité par la société SODEREC International, situé sur le territoire des communes de Pierrelatte et Saint-Paul-Trois-Châteaux.

Arrêté n° 2013268-0025 du 25/09/2013 : Approbation du PPRT pour l'établissement STEPAN-EUROPE à Voreppe

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de l'Isère](#), N° 59 le 02/10/2013

Le Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) pour l'établissement STEPAN-EUROPE à Voreppe, est approuvé. Un exemplaire du plan est tenu à la disposition du public à la préfecture de l'Isère et en mairie de Voreppe, ainsi que par voie électronique sur le site des CSS/CLIC & PPRT de Rhône-Alpes. [En savoir plus : http://www.pprtrhonealpes.com/](http://www.pprtrhonealpes.com/)

Modifications relatives à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs (IAL)

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de l'Isère](#), N° 59 le 02/10/2013

Cinq arrêtés préfectoraux portent modification des éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs (IAL) des communes suivantes : Les-Roches-de-Condrieu, Grenoble, Lans-en-Vercors, Noyarey, Saint-Hilaire-du-Touvet. [Arrêtés N° 2013259-0008 ; 2013260-0007 ; 2013263-0010 ; 2013263-0011 ; 2013263-0012]

Arrêté n° 2013269-0075 du 26/09/2013 : Prorogation du délai d'approbation du PPRT de St-Quentin-sur-Isère

Source : *Les Affiches de Grenoble et du Dauphiné*, 25/10/2013, p. AL 72

Le délai d'approbation du plan de prévention des risques technologiques de Saint-Quentin-sur-Isère est prorogé jusqu'au 27 mars 2015. [En savoir plus : http://www.pprtrhonealpes.com/](http://www.pprtrhonealpes.com/)

Arrêté interpréfectoral n° 2013274-0031 du 01/10/2013 : approbation des consignes de crue et de chasse des aménagements EDF de la Basse Isère

Source : [Préfecture de l'Isère](#), 26/11/2013

La consigne COS.SUR.A06.001.1 relative aux évacuations des crues et de chasses sur les aménagements hydroélectriques de Beaumont-Monteux, Saint-Hilaire, Beauvoir, La Vanelle, et Pizanon présentée par Électricité de France - Unité de production Alpes, est approuvée.

Arrêté n° 2013275-0014 du 02/10/2013 : Prorogation du délai d'approbation du PPRT de Roussillon, Salaise-sur-Sanne, Le Péage-de-Roussillon et Sablons

Source : *Le Dauphiné Libéré*, 27/11/2013, p. 21 - Edition Grenoble

Le délai d'approbation du PPRT de Roussillon, Salaise-sur-Sanne, Le Péage-de-Roussillon et Sablons, est prorogé jusqu'au 6 octobre 2014.

Arrêté interdépartemental n° 201321860013 du 15/10/2013 : Approbation du PPRT NOVASEP-FINORGA à Chasse-sur-Rhône

Source : [CLIC et PPRT de Rhône-Alpes](#), 17/10/2013

Le Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) pour l'établissement NOVASEP-FINORGA à Chasse-sur-Rhône, est approuvé. Il sera annexé aux documents de planification de l'urbanisme des communes de Chasse-sur-Rhône (Isère), Givors et Ternay (Rhône). [En savoir plus sur ce PPRT : http://www.pprtrhonealpes.com/](http://www.pprtrhonealpes.com/)

Arrêté n° 2013297-0019 du 24/10/2013 : Ouverture d'une enquête publique sur le projet de PPR pour la commune de Villard-de-Lans

Source : [Préfecture de l'Isère](#), 31/10/2013

Le projet de Plan de prévention des risques naturels prévisibles de la commune de Villard-de-Lans est soumis à une enquête publique du 18 novembre au 20 décembre 2013 inclus.

Arrêté n° 2013302-0017 du 29/10/2013 : Modification de l'arrêté préfectoral n° 2005-12596 en date du 21 octobre 2005 prescrivant un Plan de Prévention des risques naturels prévisibles(PPRN) sur la commune de Méaudre

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de l'Isère](#), N° 76 le 06/12/2013

L'arrêté préfectoral n° 2005-12596 en date du 21 octobre 2005 prescrivant un Plan de Prévention des risques naturels prévisibles(PPRN) sur la commune de Méaudre est modifié. Le périmètre d'études des risques naturels inclut une partie supplémentaire au niveau des pistes de ski.

Modifications relatives à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs (IAL)

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de l'Isère](#), N° 68 le 06/11/2013

Modification de l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs (IAL) dans les communes iséroises suivantes : Le-Fontanil-Cornillon, Saint-Martin-d'Hères, Chasse-sur-Rhône, Voreppe, Meylan, La Buisse, Moirans, Vourey, La Rivière, Poliéas, Saint-Ismier, L'Albenc.

Commune de Chatte (38) - Projet de réalisation de travaux de lutte contre les crues du Merdaret et de la Combe de Muguet

Source : [Préfecture de l'Isère](#), 12/11/2013

Il sera procédé, sur le territoire de la commune de Chatte, du 9 décembre 2013 au 23 décembre 2013 inclus, pendant 15 jours consécutifs, à une enquête publique parcellaire complémentaire en vue de délimiter exactement les immeubles à acquérir.

Arrêté n° 2013325-0047 du 21/11/2013 : Prorogation du délai d'approbation du PPRT de Domène - Sobégal

Source : [CLIC et PPRT de Rhône-Alpes](#), 13/12/2013

Le délai d'approbation du Plan de prévention des risques technologiques de Domène est prorogé jusqu'au 22 novembre 2014.

Arrêté n° 2013 332-0033 du 28/11/2013 : Enquête publique relative aux travaux de protection contre les crues du Furon à Sassenage

Source : [Préfecture de l'Isère](#), 06/12/2013

Il sera procédé à une enquête publique du 6 janvier 2014 au 7 février 2014 inclus. L'enquête portera sur le projet suivant : travaux d'aménagement des digues du Furon et de protection des crues, dans une zone urbanisée de la commune de Sassenage, comprenant le centre bourg, les zones résidentielles alentour et les zones d'activités.

Arrêté zonal N° 2013262-0001 du 19/09/2013 : Modification du Plan ORSEC de zone - Intégration du PPI de CRUAS

Source : [Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône, N° 126 le 04/10/2013](#)

Sont intégrées au livre IV du Plan ORSEC de zone les dispositions de l'arrêté interpréfectoral portant approbation du plan particulier d'intervention (PPI) de la centrale nucléaire de production d'électricité de Cruas-Meysses situé dans le département de l'Ardèche. [Article 1]

Arrêté n° 2013234-0001 du 20/09/2013 : Modification de l'arrêté préfectoral n° 2006-1527 du 14/02/2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs (IAL)

Source : [Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône, N° 126 le 04/10/2013](#)

La liste des communes où s'applique l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs, est modifiée à la suite de l'approbation du PPRT autour de l'Établissement IN TERRA LOG à Chaponnay (arrêté préfectoral N° 2013150-0001 du 10 juin 2013), sur le territoire des communes de Chaponnay, Mions et Corbas.

Arrêté n° 2013268-0015 du 25/09/2013 : Prorogation de l'élaboration du "PPRT STORENGY" à Tersanne

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de la Drôme, N° 95 le 05/11/2013](#)

Le délai d'approbation du Plan de prévention des risques technologiques autour de l'établissement STORENGY à Tersanne (communes concernées : Tersanne, Saint-Avit, et Saint-Martin-d'Août) prescrit par arrêté préfectoral n° 2012086-0004 du 26 mars 2013, est prorogé de 15 mois, soit jusqu'au 26 décembre 2014.

Arrêté n° 2013275-0007 du 02/10/2013 : Révision du plan ORSEC PPI BAYER CROPSCIENCE à Limas

Source : [Recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône, N° 129 le 05/11/2013](#)

Le plan ORSEC PPI BAYER CROPSCIENCE à Limas est approuvé. L'arrêté n° 3973-2009 du 30 juillet 2009 est abrogé.

Arrêté interdépartemental n° 201321860013 du 15/10/2013 : Approbation du PPRT NOVASEP-FINORGA à Chasse-sur-Rhône

Source : [CLIC et PPRT de Rhône-Alpes, 17/10/2013](#)

Le Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) pour l'établissement NOVASEP-FINORGA à Chasse-sur-Rhône, est approuvé. Il sera annexé aux documents de planification de l'urbanisme des communes de Chasse-sur-Rhône (Isère), Givors et Ternay (Rhône). [En savoir plus sur ce PPRT : http://www.pprtrhonealpes.com/](#)

Arrêté préfectoral n° 2013291-0001 du 24/10/2013 : Approbation du PPRT TOTAL ADDITIFS ET CARBURANTS SPECIAUX à Givors

Source : [CLIC et PPRT de Rhône-Alpes, 24/10/2013](#)

Le Plan de prévention des risques technologiques relatif à l'établissement TOTAL ADDITIFS ET CARBURANTS SPECIAUX (TACS) à Givors, est approuvé. Le plan approuvé est tenu à disposition du public en mairie de Givors et Grigny et à la Direction départementale du Rhône (DDT). Il est également consultable sur le site Internet des CSS/CLIC & PPRT de Rhône-Alpes à compter du 30 octobre 2013.

Arrêté n° 2013303-0001 du 30/10/2013 : Prescription d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM) sur le territoire des communes de Ste-Foy-l'Argentière, Aveize, St-Genis-l'Argentière et Souzy
Source : [Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône, N° 157 le 05/12/2013](#)

L'élaboration d'un Plan de prévention des risques miniers (PPRM) est prescrite sur le territoire des communes de Ste-Foy-l'Argentière, Aveize, St-Genis-l'Argentière et Souzy. Les risques pris en compte sont ceux liés à la fin de l'exploitation minière et notamment : les mouvements de terrain (effondrements localisés, tassements, glissements ou mouvements de pente), les échauffements et les émissions de gaz de mine.

Arrêté préfectoral du 05/11/2013 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative au PPRT autour des sociétés BASF AGRI Production et COASTEX-Usine 1 à Genay
Source : [CLIC et PPRT de Rhône-Alpes, 05/11/2013](#)

Il sera procédé à une enquête publique sur le Plan de prévention des risques technologiques autour des sociétés BASF AGRI Production et COASTEX-Usine 1 à Genay et Neuville-sur-Saône, du 27 novembre au 27 décembre 2013 inclus.

Arrêté n° 2013311-0001 du 07/11/2013 : Modification du plan ORSEC de zone et adoption des dispositions générales au Plan de continuité d'activité de l'EMIZ
Source : [Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône, N° 157 le 05/12/2013](#)

Cet arrêté abroge les dispositions générales du plan ORSEC de zone issues de l'arrêté zonal n° 2009-3741 du 1er juillet 2009 relatif au plan de continuité d'activité de l'État Major Interministériel de Zone (EMIZ).

Arrêté n° 2013337-0007 du 03/12/2013 : Modification du plan ORSEC de zone - Dispositions spécifiques PIRAA
Source : [Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône, N° 157 le 05/12/2013](#)

Le Plan Intempéries Rhône-Alpes Auvergne (PIRAA) est modifié tel que figurant en annexe du présent arrêté.

Arrêté n° 2013339-0001 du 06/12/2013 : Approbation du PPRT autour de l'Etablissement SAFRAM (ex. Trafictir) à Genas
Source : [CLIC et PPRT de Rhône-Alpes, 06/12/2013](#)

Le plan de prévention des risques technologiques relatif à l'Etablissement SAFRAM (ex. Trafictir) à Genas, est approuvé.

Arrêté préfectoral du 17/12/2013 : Ouverture d'une enquête publique sur le projet de PPRT ADG (Application des Gaz) - Saint-Genis-Laval
Source : [CLIC et PPRT de Rhône-Alpes, 17/12/2013](#)

Du mercredi 22 janvier 2014 au samedi 22 février 2014, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de plan de prévention des risques technologiques autour de l'établissement Application des Gaz (ADG). Le commissaire enquêteur recevra le public lors de ses permanences : en mairie de St-Genis-Laval, en mairie de Chaponost, et à la Maison des Associations à Chaponost.

➤ SAVOIE

Arrêté DDT/SSR n° 2013-1106 du 15/11/2013 : Approbation du plan de prévention des risques miniers (PPRM) sur les communes de Sonnaz et Voglans

Source : [Recueil des Actes Administratifs spécial - Préfecture de la Savoie, 28/11/2013, N° 13193 - 28/11/2013](#)

Le plan de prévention des risques miniers (PPRM) est approuvé sur le territoire des communes de Sonnaz et Voglans.

➤ HAUTE-SAVOIE

Arrêté n° 2013267-0065 du 24/09/2013 : Approbation de la révision du PPRN de la commune de Morzine

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de Haute-Savoie, N° 39 le 27/09/2013](#)

La révision du Plan de prévention des risques naturels prévisibles de la commune de Morzine est approuvée. Il est tenu à la disposition du public : à la mairie de Morzine, au siège du syndicat intercommunal d'aménagement du Chablais, à la préfecture de la Haute-Savoie.

Contamines-Montjoie - Projet de révision du PPR des Contamines-Montjoie : bilan de la consultation de la population organisée en avril 2013

Source : [Portail des services de l'Etat en Haute-Savoie, Septembre 2013](#)

Le bilan de la consultation de la population, relative au projet de révision du Plan de prévention des risques naturels de la commune des Contamines-Montjoie est consultable sur le site Internet de la Préfecture de la Haute-Savoie. La DDT propose notamment une modification de la cartographie réglementaire, et une modification du règlement L (projets nouveaux) du projet de PPR afin de rendre constructibles les zones affectées par l'aléa moyen de lave torrentielle.

Arrêté n° 2013289-0002 du 16/10/2013 : Approbation du Plan de prévention des risques naturels prévisibles de la commune de Domancy

Source : [Portail des services de l'Etat en Haute-Savoie, 21/10/2013](#)

Le PPR de la commune de Domancy est approuvé. Il est tenu à la disposition du public à la mairie de Domancy, au siège de la communauté de communes du Pays du Mont-Blanc, et à la Préfecture de la Haute-Savoie. Les pièces du PPRn approuvé sont consultables sur le site Internet de la Préfecture de Haute-Savoie.

Arrêté n° 2013298-0002 du 25/10/2013 : Approbation du PPRn de Rumilly

Source : [Portail des services de l'Etat en Haute-Savoie, 29/10/2013](#)

Le Plan de prévention des risques naturels de Rumilly est approuvé. Il est tenu à la disposition du public : à la mairie de Rumilly, au siège du syndicat mixte intercommunal pour la gestion du contrat global et le développement de l'Albanais, à la préfecture de la Haute-Savoie.

Arrêtés n° 2013308-0006 à 0008 du 04/11/2013 : Obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques lors de toute transaction concernant les biens immobiliers

Source : [Recueil des actes de l'Etat, N° 47 - le 08/11/2013](#)

Trois arrêtés préfectoraux modifient l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques lors de toute transaction concernant les biens immobiliers dans les communes suivantes : Domancy, Morzine, et Saint-Félix.

Arrêté n° 2013357-0005 du 27/12/2013 : Approbation de la révision partielle "Les Illettes Nord" du PPR de la commune d'Annecy-le-Vieux

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de Haute-Savoie](#), n° 54 le 27/12/2013

La révision partielle du plan de prévention des risques naturels prévisibles de la commune d'Annecy-le-Vieux est approuvée. Les documents sont tenus à la disposition du public : à la mairie d'Annecy-le-Vieux, au siège de la communauté de l'agglomération d'Annecy, au siège du syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale du bassin annécien, à la préfecture de Haute-Savoie.

Arrêté n° 2013361-0004 du 27/12/2013 : Prescription de la modification n° 1 du PPR inondation de la commune de Thyez

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de Haute-Savoie](#), N° 1 le 03/01/2014

La modification n° 1 du plan de prévention des risques naturels prévisibles inondation de la commune de Thyez est prescrite selon le périmètre d'étude joint en annexe de cet arrêté. "Cette modification consiste en une correction de la carte réglementaire PPR inondation de l'Arve sur la commune de Thyez, dans le secteur des Iles d'Arve-Valignons pour prendre en compte un changement dans les circonstances de fait. L'aléa de débordement torrentiel du ruisseau de l'Englennaz est confirmé comme étant de niveau négligeable à nul, ce qui motive le déclassement de la zone rouge (classement proposé en zone blanche)."

3. Questions parlementaires

Avancement des plans de gestion du risque d'inondation par grands bassins hydrographiques :

Question N° : 26240 de M. Bruno Le Maire (Eure)

Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse du MEDDE publiée au JO le : 01/10/2013
page : 10347

"Les plans de gestion des risques d'inondation, qui doivent être validés d'ici le 22 décembre 2015, sont actuellement en cours d'élaboration par les préfets coordonnateurs de bassin. La mise en oeuvre de cette directive européenne se déroule donc dans les délais prévus. Pour assurer la cohérence des actions menées en matière de gestion des risques d'inondation et afficher les principes fondamentaux et les priorités d'actions à moyens et longs terme, le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie élabore actuellement une stratégie nationale de gestion des risques inondation qui doit être approuvée à l'automne 2013."

Lutte et prévention des inondations : Question N° : 2322 de M. Marc Le Fur (Côtes-d'Armor)

Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse du MEDDE publiée au JO le : 01/10/2013
page : 10340

Le rapport de la Cour des comptes sur "les enseignements des inondations de 2010 sur le littoral atlantique et dans le Var" recommande à l'État d'instaurer un pilotage national, avec des objectifs et des remontées régulières d'informations de l'autorité préfectorale, sur les dispositifs les plus sensibles, comme l'établissement et la diffusion de la cartographie des risques, l'aboutissement des plans de prévention, l'actualisation du dispositif "information des acquéreurs et locataires". M. Le Fur souhaite savoir comment le Gouvernement entend mettre en oeuvre cette recommandation.

Bâtiments de service public en zone inondable : Question N° : 3465 de M. Philippe Le Ray (Morbihan)

Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse du MEDDE publiée au JO le : 01/10/2013
page : 10341

[...] "C'est dans le cadre de ces programmes globaux que peuvent être conduites des mesures de réduction de la vulnérabilité des équipements et bâtiments publics, notamment en déplaçant des centres de secours ou d'accueil qui se trouvent en zones à risques vers des terrains où ils seraient moins directement touchés. Pour les territoires sans programmes d'action, la direction générale de la prévention des risques (DGPR) encourage à l'élaboration, d'une part, de plans particuliers de mise en sûreté (PPMS)

des personnes et des biens et d'autre part, de plans de continuité des activités (PCA) pour les services contribuant à la gestion des crises." [...]

Rachat de biens immobiliers dans des situations d'extrême danger : Question N° : 3482 de M. Philippe Le Ray (Morbihan)

**Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse du MEDDE publiée au JO le : 01/10/2013
page : 10341**

"Le rachat de biens immobiliers exposant leurs habitants à des menaces graves pour la vie humaine est une compétence de l'État. Elle découle des articles L. 561-1 à L. 561-3 du code de l'environnement. Rendre obligatoire la contribution des collectivités territoriales au rachat des biens afin de les rendre vigilantes sur la construction en zone à risques s'avèrerait au plan pratique très délicat à mettre en oeuvre et d'un effet limité." [...]

Rachat amiable de biens immobiliers dans des situations d'extrême danger : Question N° : 3485 de M. Philippe Vitel (Var)

**Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse du MEDDE publiée au JO le : 01/10/2013
page : 10342**

Le rapport de la Cour des comptes sur "les enseignements des inondations de 2010 sur le littoral atlantique et dans le Var" recommande à l'État de fusionner les deux procédures existantes pour le rachat amiable de biens immobiliers dans des situations d'extrême danger en précisant leurs modalités et en les faisant respecter strictement, en particulier au regard de l'autorisation de construire. M. Vitel demande si le Gouvernement entend mettre en oeuvre cette recommandation.

Statut des ZEC (Zones d'expansion des crues) : Question N° : 14656 de M. Michel Vauzelle (Bouches-du-Rhône)

**Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse du MEDDE publiée au JO le : 01/10/2013
page : 10343**

M. Michel Vauzelle attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur l'opportunité de la création d'un statut particulier pour les zones d'expansion des crues (ZEC). [...] Cette absence de statut constitue un lourd préjudice à la fois pour les communes concernées qui voient leurs velléités de développement particulièrement contraintes mais aussi et surtout pour les habitants eux-mêmes, dont les primes d'assurance sont plus élevées et qui sont pénalisés lors d'une éventuelle valorisation de leurs biens fonciers ou immobiliers. Cette absence de statut est désormais vécue comme une véritable injustice par les populations et les élus locaux concernés." [...]

Tentatives d'intrusion dans les centrales nucléaires et mesures de sécurité : Question N° : 33258 de Mme Isabelle Le Callennec (Ille-et-Villaine)

**Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse du MEDDE publiée au JO le : 08/10/2013
page : 10607**

En réponse à Mme Le Callennec qui souhaite connaître les mesures de sécurité pour faire face aux intrusions dans les sites de centrales nucléaires, le gouvernement précise notamment, que la réglementation impose aux exploitants de pouvoir "justifier que l'organisation et les moyens mis en oeuvre permettent, en toute circonstance, de répondre aux exigences de protection physique des installations." De plus, 20 pelotons spécialisés de sécurité et de protection de la Gendarmerie nationale (PSPG) sont dédiés à la protection de sites nucléaires. Ils assurent une présence permanente au sein de ces sites ou à ses abords immédiats et interviennent immédiatement en cas d'événements. Enfin, un durcissement du statut des installations nucléaires est à l'étude pour permettre la mise en place de moyens de protection physique renforcés face aux agressions modernes, augmenter les capacités de surveillance et donner des sanctions pénales plus lourdes. [...]

Comment les particuliers peuvent-ils financer les travaux sur leurs propriétés imposés par les plans de prévention des risques technologiques ?

Source : [La Gazette des Communes, des départements, des régions](#), 25/10/2013

Le gouvernement a apporté des améliorations notables au dispositif de financement de ces travaux dans la loi n°2013-619 du 16 juillet 2013 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne (UE) dans le domaine du développement durable (loi Ddadue). Au-delà de ces aspects relatifs au financement, des actions sont en cours pour faciliter la réalisation effective des travaux. [...]

Déneigement des routes : comment s'articulent les rôles des maires et des gestionnaires de voie ?

Source : [Le Courrier des maires et des élus locaux](#), 21/10/2013

Le Conseil d'Etat a précisé la coordination des actions des différents acteurs en cas d'intempérie. Le gouvernement n'envisage pas de préciser leurs rôles respectifs, mais une disposition du projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale prévoit un transfert de compétence du maire à l'EPCI s'agissant du pouvoir de police de la circulation.

Multiplicité des inondations : Question écrite n° 06473 de M. Gérard Bailly (Jura)

Source : [Journal Officiel du Sénat](#), Réponse du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie publiée dans le JO Sénat du 31/10/2013 - page 3157

"Sans méconnaître les résultats positifs des contrats de rivières, qui ne peuvent pas être généralisés, et au moment où le président de la République affirme vouloir diminuer les normes ou obligations, M. Bailly souhaite connaître l'avis du ministère sur le maintien de ces obligations administratives longues, contraignantes et de ces demandes d'autorisation dont l'absence entraîne des pénalités pour les propriétaires des rives ou les maires. Il lui demande si celles-ci ne pourraient pas être supprimées lorsqu'il s'agit d'entretien courant des berges, d'élimination d'embâcles ou de remise en état des cours d'eau." [...]

Risques d'affaissement de cavités souterraines abandonnées : Question écrite n° 03468 de M. Jean Louis Masson (Moselle)

Source : [Journal Officiel du Sénat](#), Réponse du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie publiée dans le JO Sénat du 31/10/2013 - page 3156

[...] "La synthèse des résultats fournis par GEODERIS, (expert public en matière d'après-mine, pour mener une réflexion sur la manière d'optimiser les dispositifs de surveillance, tout en respectant les exigences en matière de sécurité publique), a conduit à supprimer certaines sondes sismiques placées dans des cavités souterraines abandonnées, en raison notamment de l'absence de risques ou de redondance des mesures. Ces décisions reposent sur le retour d'expérience et les connaissances disponibles. Cette optimisation du dispositif de surveillance ne réduit pas le niveau de sécurité des habitants concernés."

PPRT et servitudes des entreprises riveraines : Question N° : 13465 de Mme Sylvie Tolmont (Sarthe)

Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse publiée au JO le : 12/11/2013 page : 11834

"Une enquête publique a été menée par les préfets auprès des riverains et des entreprises localisés dans le périmètre du PPRT, autour des usines à risques classées Seveso 2. Il en ressort une grande insatisfaction générée par le coût excessif des travaux de protection (évalués entre 60 000 et 100 000 euros pour les entreprises) imposés par le PPRT, à la charge des entreprises (et initialement à celle des riverains)." En réponse, le ministère du Développement durable précise que la circulaire du 25 juin 2013 relative au traitement des plates-formes économiques dans le cadre des PPRT précise notamment les modalités d'extensions ou de nouvelles implantations autorisées dans toutes les zones d'aléa.

Entretien des cours d'eau, étangs et lacs : Question N° : 34063 de M. Fernand Siré (Pyrénées-Orientales)

Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse du MEDDE publiée au JO le : 19/11/2013 page : 12054

M. Siré évoque d'une part, la responsabilité en cas de sinistre chez un particulier et d'autre part, souhaiterait savoir s'il pourrait être envisagé d'assouplir les démarches administratives préalables à l'obtention des autorisations de dégagement des lits des rivières par l'enlèvement des sédiments afin que les entreprises puissent réaliser cet entretien gratuitement en contrepartie duquel elles pourraient commercialiser les matériaux récupérés.

Gestion post-accidentelle nucléaire au niveau territorial : Question N° : 20117 de Mme Marie-Hélène Fabre (Aude)

Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse publiée au JO le : 19/11/2013 page : 12047

[...] "Les éléments liés à la sortie de phase d'urgence, seront intégrés pour partie dans la planification du dispositif ORSEC et plus particulièrement dans les plans particuliers d'intervention (PPI) afin de permettre, en cas d'accident, une bonne anticipation des mesures à prendre pour protéger la population des dépôts dus à un rejet radioactif. De nouveaux travaux sont envisagés "autour d'une assemblée plénière en y associant de nouvelles parties prenantes, notamment les élus et les associations. Un groupe de travail, co-piloté par des associations, devrait être créé sur le sujet du transfert des éléments de doctrines au niveau des territoires."

Prévention des avalanches : Question écrite n° 07985 de M. Bruno Sido (Haute-Marne)

Source : [Journal Officiel du Sénat](#), Réponse du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie publiée dans le JO Sénat du 21/11/2013 - page 3371

Un projet de guide méthodologique pour l'élaboration des PPRN avalanches, identifiant les différents phénomènes d'avalanches selon leur période de retour et proposant des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde adaptées aux aléas de référence retenus, dont l'aléa de référence exceptionnel, fait actuellement l'objet d'une consultation auprès des préfets de région et de département concernés ainsi que des associations de collectivités ou de la société civile, parties prenantes. Sa diffusion sera accompagnée d'une circulaire courte précisant les modalités de mise en œuvre de la doctrine, le calendrier d'élaboration des PPRN avalanches et les actions d'information à réaliser auprès des acteurs locaux.

4. Jurisprudence

ICPE : conséquences de l'absence de publicité de l'ouverture de l'enquête publique

Source : [La Gazette des Communes, des départements, des régions](#), 18/10/2013

"En vertu de l'article R. 512-15 du code de l'environnement, il appartient à l'autorité administrative saisie d'une demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) de procéder à la publicité de l'ouverture de l'enquête publique. [...]" [En savoir plus : http://www.legifrance.com/](#)

Autorisations ICPE : les arrêtés complémentaires ne sont pas soumis à participation du public

Source : [Actu Environnement](#), 30/10/2013

Les arrêtés complémentaires que le préfet peut prendre pour compléter l'autorisation initiale d'exploiter une installation classée (ICPE) ne sont pas soumis au principe de participation du public prévu par l'article 7 de la Charte de l'environnement. C'est ce que vient de décider le Conseil d'Etat à travers une décision du 17 octobre 2013. [En savoir plus : http://www.legifrance.gouv.fr/](#)

Non application du principe de participation du public

Source : [La Gazette des Communes, des départements, des régions, 08/11/2013, Article réservé aux abonnés](#)

"Les arrêtés complémentaires que l'autorité administrative peut prendre sur le fondement de l'article L.512-3 du code de l'environnement pour compléter l'autorisation initiale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), réservés aux cas dans lesquels les modifications apportées à l'installation, à son mode d'utilisation ou à son voisinage ne sont pas substantielles, ne constituent pas des décisions ayant une incidence significative sur l'environnement." [En savoir plus : http://www.legifrance.com/](#)

Précisions sur le recours à l'enquête publique préalable en matière d'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE)

Source : [Village de la justice, 07/11/2013](#)

"La décision par laquelle le préfet fixe les prescriptions initiales applicable à une ICPE soumise à autorisation est assujettie à la procédure préalable de l'enquête publique. Cette soumission au régime de l'enquête publique préalable trouve à s'appliquer en toute hypothèse, y compris lorsque l'autorisation et les prescriptions du projet n'ont pas été prises dans un même acte. Ces deux éléments constituent un tout indissociable."

Autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement : obligation de procéder à une nouvelle enquête publique

Source : [La Gazette des Communes, des départements, des régions, 19/11/2013, Article réservé aux abonnés](#)

"Il résulte de la combinaison des articles L. 512-1 à L. 512-3 du code de l'environnement que l'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) est indissociable des prescriptions qui l'accompagnent, l'installation projetée ne pouvant, en l'absence de ces prescriptions, fonctionner dans des conditions permettant le respect des intérêts visés à l'article L. 511-1 du même code." [En savoir plus : http://www.legifrance.com/](#)

ICPE enregistrées : dispense d'évaluation environnementale après examen du préfet

Source : [Journal de l'Environnement JDLE, 26/11/2013](#)

"Dans un arrêt du 23 octobre 2013, le Conseil d'Etat rejette une demande d'annulation de six arrêtés du 15 avril 2010 fixant les prescriptions générales applicables à plusieurs catégories d'ICPE enregistrées. A cette occasion, le CE rappelle que si les installations soumises à enregistrement sont, en principe, dispensées d'une évaluation environnementale préalable à leur enregistrement, "le préfet, saisi d'une demande d'enregistrement d'une installation, doit, en application de l'article L. 512-7-2 du Code de l'environnement, se livrer à un examen particulier du dossier afin d'apprécier (...) si une évaluation environnementale donnant lieu, en particulier, à une étude d'impact, est nécessaire". [En savoir plus : http://legifrance.gouv.fr/](#)

Haute-Loire. Digue de Bas-en-Basset : le maire relaxé

Source : [Le Progrès, 27/11/2013](#)

Mardi 26 novembre, le maire de Bas-en-Basset comparait devant le tribunal correctionnel du Puy-en-Velay pour ne pas avoir appliqué un arrêté préfectoral le mettant en demeure de raser une digue. Les magistrats viennent de juger l'arrêté préfectoral illégal en raison d'une erreur manifeste d'appréciation. En conséquence, le Maire est relaxé.

Sécurité nucléaire : application stricte de la notion de déclaration sans délai à l'ASN en cas d'incident

Source : [Journal de l'Environnement JDLE, 12/12/2013](#)

"Dans un arrêt du 26 novembre 2013, la Chambre criminelle de la Cour de cassation confirme la condamnation d'une installation nucléaire de base (INB) pour omission de déclaration sans délai d'un incident à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) comme le prévoit l'article L. 591-5 du Code de l'environnement." [Consulter l'arrêt : http://www.legifrance.gouv.fr/](#)

POUR ALLER PLUS LOIN...

Le Centre de ressources de l'IRMa vous suggère quelques documents sélectionnés dans sa bibliothèque ou sur Internet.

Vous souhaitez consulter :

- [l'intégralité du fonds de la bibliothèque, rendez-vous sur le catalogue en ligne,](#)
- [les dernières acquisitions](#)
- [les sélection thématiques](#)
- [les notes de lecture](#)
- [les articles de revues](#)
-

[Rapport] - [Rapport 2012 de la déléguée aux risques majeurs](#)
[Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie/Direction Générale de la Prévention des Risques](#), Décembre 2013, 180 p.

Après avoir retracé les catastrophes majeures naturelles et technologiques survenues en 2012 (Inondations dans le sud de la France, ouragan Sandy aux Etats-Unis, typhon Bopha aux Philippines, inondations au Pakistan, etc.), cette nouvelle publication présente les évolutions en matière de prévention des risques naturels et technologiques dont les évolutions réglementaires (directive inondation, mise en œuvre des PPRT...).

[Etude] - [La sécurité liée à l'eau : gestion des risques et arbitrages](#)
[Ben Maïd, Atika - Bonnet, Xavier \(Dir. Pub.\) - Commissariat général au développement durable \(CGDD\)](#), Paris : Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie (MEDDE), 2013, 40 p.

Cette étude de cas balaie le champ large des risques quantitatifs et qualitatifs liés à l'eau, et leur gestion en France et à l'étranger. Plusieurs enseignements en sont tirés quant à la sécurité de l'eau.

[Dossier] - [Communication](#)
[Deleporte, Bénédicte - Leprou, Thierry - Mennesson, Eve - \[et al.\]](#), Face au risque, Décembre 2013, N° 498, p. 8-23

Outil incontournable des entreprises et collectivités, la communication revêt de nombreuses formes suivant ses objectifs. Ce dossier examine la communication de crise sous différents angles.

[Article] - [Prévenir le risque inondation](#)
[Vovard, Agathe, Le courrier des maires et des élus locaux](#), Décembre 2013, N° 274, p. 58-59

Le maire est un acteur de premier plan du risque inondation. Retour sur les enjeux à connaître et les actions à mettre en œuvre pour éviter ce risque ou en juguler les conséquences.

[Ressource électronique] - [Intégration des déchets en situations exceptionnelles dans les Plans de prévention et de gestion des déchets non dangereux et dangereux](#)
[ADEME \(Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie\) - Bauduceau, Nicolas \(Collab.\) - Nithart, Charlotte \(Réd.\) - \[et al.\]](#), Angers : ADEME Editions, 2013, 21 p.

Ce Mémo pratique sur la gestion des déchets post-catastrophes s'adresse aux conseils régionaux et aux conseils généraux.

Depuis le 1er janvier 2013, les plans de prévention et de gestion des déchets non dangereux, qui relèvent des départements, et ceux des déchets dangereux, qui relèvent des régions, doivent contenir des mesures permettant d'assurer la gestion des déchets post-catastrophes, notamment quand la situation exceptionnelle perturbe la collecte et le traitement des déchets.